

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 2 juillet 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3905-2014 phase 2 -- Hydro-Québec - Demande relative à
l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2014-2015 –
Demande de mise en place d'un mécanisme de récupération des coûts
liés à des événements imprévisibles en réseaux autonomes –
INDICATIONS DU ROÉÉ POUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE
N/D : 1001-089-2**

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet les informations utiles à la planification de l'audience, tel que requis par la Régie dans sa correspondance datée du 25 juin 2015 (A-0087).

1. Adoption et présentation sommaire de la preuve du ROÉÉ

20 minutes.

2. Le témoin

Le ROÉÉ fera entendre un témoin ordinaire, soit l'analyste M. Jean-Pierre Finet.

3. Les contre-interrogatoires

Le ROÉÉ prévoit contre-interroger les témoins d'Hydro-Québec pendant un maximum de 30 minutes.

Le ROÉÉ ne prévoit pas de contre-interrogatoire des témoins des autres intervenants, mais demande à la Régie de lui réserver le droit de les interroger brièvement, le cas échéant, en fonction de la preuve présentée à l'audience.

4. La plaidoirie

30 minutes, oralement.

5. Autres commentaires

Le ROEE n'entend pas présenter de moyens préliminaires.

Veuillez agréer, chère Consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc. (par courriel)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
M. Jean-Pierre Finet, analyste
ROEE, Coordination